



CARTOGRAPHIE DU TRI MARSEILLE - AUBAGNE



Identifiant du TRI	FRD_TRI_MARSEILLE
Région(s)	Provence Alpes Cotes d'Azur
Département	Bouches -du-Rhône

Liste des contributions des parties prenantes

Communauté urbaine Marseille Provence Métropole	<p>Formule quelques remarques sur le rapport explicatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande un éclaircissement sur la prise en compte du bâti dans les levers topographiques ; - souhaite connaître la liste exhaustive des cours d'eau modélisés, et demande à faire apparaître systématiquement sur les cartes les limites d'études. - demande que soit précisée l'effective prise en compte des ouvertures aménagées rue d'Antoine, concernant le recalibrage des Ayalades. <p>Concernant les cartographies des surfaces inondables, une analyse est faite entre les cartes proposées sur l'Huveaune, le Jarret et les Ayalades, et les documents existants retranscrits dans le PLU de Marseille.</p>
Chambre d'Agriculture des Bouches-du- Rhône	<p>Regrette la non prise en compte des enjeux agricoles hormis certains bâtiments, serres, tunnels ;</p> <p>Demande que les surfaces valorisées par l'agriculture soient représentées comme « surfaces d'activités économiques »</p> <p>Souhaite une prise en compte des enjeux agricoles dans la gestion de crise (ex ; demande alerte anticipée dans un PCS, nécessité de mesures de réduction de la vulnérabilité)</p> <p>Rappelle que l'agriculture constitue un enjeu fort exposé à l'aléa inondation dont le maintien et le développement sont essentiels pour la gestion du risque inondation</p> <p>Souhaite être associée à l'élaboration de la future SLGRI</p>
Ville de Gémenos	<p>Regrette la tenue d'une unique réunion de présentation le 10 avril dernier.</p> <p>Demande un délai de réponse plus long et une présentation plus « personnelle » de l'étude EGIS autour d'une concertation plus large</p>
Chambre Commerce d'Industrie Provence de Marseille	<p>Informe de l'existence d'un observatoire des Pôles d'activités : base de données qui recense près de 300 espaces d'activités économiques, dont 26 000 entreprises localisées.</p> <p>Propose d'affiner les cartes : en réajustant la délimitation d'une liste définie de périmètres déjà identifiés sur la cartographie (pour tenir compte des projets d'extension), et en ajoutant de nouvelles zones (4 zones citées).</p>
Syndicat Intercommunal Bassin Versant l'Huveaune du de	<p>N'a pas d'observation particulière à émettre sur les rendus cartographiques.</p> <p>Renouvelle le souhait de participer étroitement à la mise en place de la stratégie locale pour la gestion du risque inondation</p>

Communauté d'agglomération Pays Aubagne et Etoile	<p>Met en avant le préjudice au développement du territoire que constituent les nouvelles contraintes contenues dans les documents transmis.</p> <p>Constate que cette nouvelle strate de contrainte s'ajoute aux nombreuses déjà existantes (Schéma de Cohérence écologique, PPRN, PPRT, dispositions liées à la loi ALUR...).</p> <p>Déplore la non prise en compte des études existantes très récentes sur les risques naturels financées et validées par les mairies pour réaliser leur PLU</p> <p>Demande de concertation complémentaire pour une globalisation de la réflexion , une intégration de l'ensemble des contraintes et ainsi une recherche d'un meilleur équilibre entre questions environnementales, développement des territoires et protection des biens et des personnes.</p>
Conseil Général des Bouches du Rhône	<p>Regrette l'absence de prise en compte des risques de ruissellement urbain et de submersion marine, et le considère comme une lacune importante ;</p> <p>Précise quelques incohérences à modifier (îles, Parc national de calanques, liste des communes du Bassin Versant de l' Huveaune) ;</p> <p>Constate que le réseau routier du Département est largement impacté par le risque inondation : soit ponctuellement soit sur des linéaires plus importants</p> <p>Déplore le manque de précision qui ne permet pas un repérage des routes et centres d'exploitation impactés ;</p> <p>Souhaite que soit précisées la nomenclature choisie « routes, liaisons principales », par rapport à celle utilisée dans le Schéma Directeur Routier ;</p> <p>Demande que des compléments d'information soient apportées en association avec la Direction des Routes pour la définition des stratégies locales de gestion</p> <p>Rappelle les précautions à prendre quant à l'utilisation et l'interprétation des nouveaux documents cartographiques produits.</p>
Ville de Marseille	<p>Fait part des remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le TRI impacte fortement l'aménagement de l'espace urbain - TRI n'a pas fait l'objet de transmission et consultation formelle - demande une mise en cohérence et en transparence des 2 démarches TRI et PPRI
Commune de Roquevaire	<p>Met en avant le préjudice au développement du territoire que constituent les nouvelles contraintes contenues dans les documents transmis.</p> <p>Constate que cette nouvelle strate de contrainte s'ajoute aux nombreuses déjà existantes (Schéma de Cohérence écologique, PPRN, PPRT, dispositions liées à la loi ALUR...).</p> <p>Déplore la non prise en compte des études existantes très récentes sur les risques naturels financées et validées par les mairies pour réaliser leur PLU</p> <p>Émet un avis défavorable sur les projets de cartographies en l'état ;</p> <p>Demande une reprise du travail de construction des documents dans un processus de concertation associant pleinement les élus du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, et respectant un périmètre cohérent incluant la commune de Gémenos.</p>
SDIS 13	<p>Avis du SDIS basé sur l'analyse de la plus value opérationnelle des cartographies ;</p> <p>Signale que l'étude EGIS apporte une analyse homogène du bassin versant ;</p> <p>Formule les remarques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la représentation sur SCAN 25 Noir et Blanc au 1/25000ème avec superposition des empreintes de crues rend la lecture difficile ;

	<ul style="list-style-type: none">- les seuils affichés pour les événements fréquent, moyen et extrême sont nettement supérieurs à ceux identifiés dans le RIC Méditerranée Est ;- nécessité d'afficher des données hauteur/débit, à confronter avec des relevés terrains en phase de gestion de crise ;- pertinence de cartographier les bassins versants secondaires d'influence. <p>Reconnaît la richesse d'informations apportées par ces cartographies quant à la connaissance des bassins versants. Travail à améliorer néanmoins.</p> <p>Document destiné à une pluralité d'interlocuteurs, ce qui rend son utilisation en phase de gestion de crise difficile par un manque notamment de lisibilité du fond cartographique, l'absence de d'éléments chiffrés de comparaison avec le terrain, la non prise en compte des dispositifs existants et la non représentation des facteurs aggravants.</p>
--	---

Avis de synthèse et proposition de la DREAL PACA en collaboration avec la DDTM 13

Éléments généraux de réponse

Des cartographies des surfaces inondables et des risques perfectibles :

Ces premières cartographies des surfaces inondables et des risques du TRI de Marseille – Aubagne constituent un état des lieux qui servira de base à l'élaboration de la future stratégie locale de gestion du risques d'inondation, dont la mise en œuvre d'un des axes « amélioration de la connaissance » permettra :

- l'approfondissement de la connaissance de certains types de phénomènes, en particulier le ruissellement urbain.
- la prise en compte d'études existantes non identifiées lors du premier cycle de cartographie
- ou encore l'approfondissement de la connaissance sur certains secteurs et sur certains types d'enjeux, non identifiés dans la nomenclature actuelle, ou représenté de manière trop imprécise..

Les cartes de risques pourront également faire l'objet de zoom, dans certains secteurs urbains denses pour délimiter plus précisément les enjeux en présence.

Association des parties prenantes :

Dans la continuité de l'association déjà menée dans les phases précédentes de la mise en œuvre de la Directive Inondation, en particulier pour la définition du périmètre du TRI, le Préfet des Bouches du Rhône a organisé une réunion de concertation le 10 avril 2014, à laquelle toutes les parties prenantes ont été conviées pour lancer la phase de consultation sur les projets de cartographies de surfaces inondables et des risques du TRI Marseille – Aubagne. Ces documents ont ensuite été mis en ligne sur le site internet de la DREAL de Bassin.

Cette collaboration étroite avec les différentes parties prenantes continuera d'autant plus dans les phases à venir relative à l'élaboration puis la mise en œuvre de la future stratégie locale de gestion des inondations.

Implication dans la gestion des risques d'inondation de territoires situés à l'extérieur du périmètre du TRI de Marseille - Aubagne

Le périmètre de la future stratégie locale sera certainement plus étendu que celui du TRI, ce qui permettra l'élaboration concertée de la stratégie et la mise en œuvre d'actions de prévention ou de protection avec et sur des communes non incluses dans le TRI.

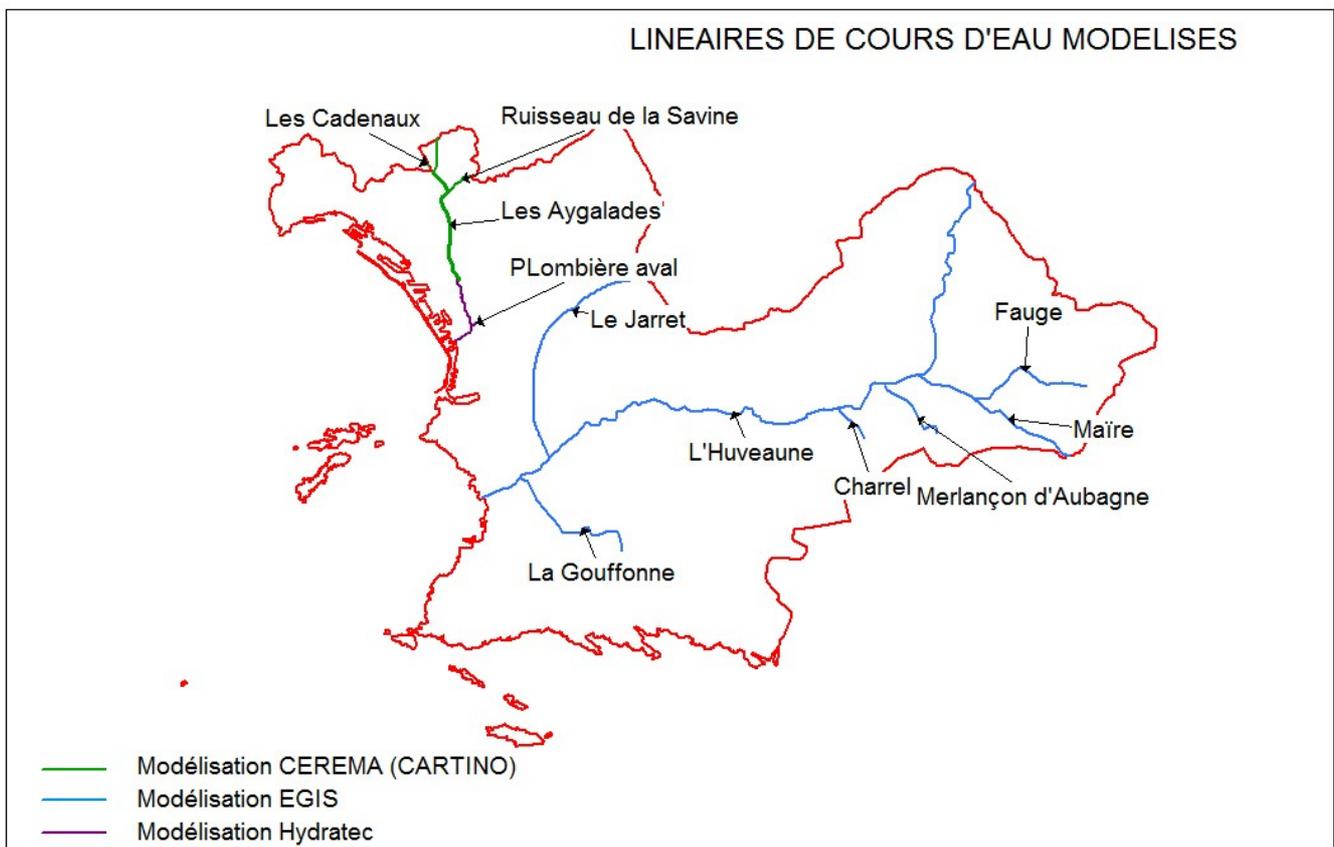
A noter également que le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée (PGRI), en cours

d'élaboration, s'appliquera à l'ensemble des territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (son champ d'application dépassera ainsi le périmètre des stratégies locales de gestion des risques d'inondation des TRI). Un groupe de travail des parties prenantes a d'ores et déjà été constitué par la DREAL de bassin pour veiller à l'écoute des territoires et tenir compte des spécificités locales. Le projet de plan de gestion fera l'objet d'une consultation publique officielle à compter du 19 décembre 2014.

- Cartographies des surfaces inondables de l'Huveaune et du Jarret

Pour la cartographie de l'Huveaune et ses affluents, comme précisé dans le rapport d'accompagnement, le choix a été fait de ne pas afficher d'information sur les affluents non modélisés dans le cadre de l'étude EGIS. Néanmoins, un certain nombre d'affluents non modélisés génèrent effectivement des zones inondables qui n'apparaissent pas sur les cartes

La carte ci-dessous représente la liste exhaustive des cours d'eau cartographiés, et uniquement ceux – là :



Celle-ci, ainsi que le tableau suivant précisant les cours d'eau / affluents cartographiés, seront ajoutés dans le rapport d'accompagnement des cartographies afin de clarifier les choses.

Cours d'eau	événement	Source des données utilisées (nom étude/prestataire/ maître d'ouvrage/ année)
L'Huveaune et le Jarret, les affluents La Gouffone, Le Merlançon d'Aubagne, Le Maire, Le Fauge, Charel	fréquent	Étude de connaissance des aléas inondations sur le bassin versant de l'Huveaune / EGIS Eau / DDTM 13 / 2014
	moyen	
	extrême	
Les Aygalades amont, la Savine, Les Cadenaux	fréquent	Pas de modélisation
	moyen	Résultats de l'outil de modélisation simplifié CARTINO / Cerema – Dter.Med / DREAL PACA / 2014
	extrême	Résultats de l'outil de modélisation simplifié CARTINO / Cerema – Dter.Med / DREAL PACA / 2014
Les Aygalades aval, Plombière aval	fréquent	Pas de modélisation
	moyen	Etude HYDRATEC / EPAEM 2013
	extrême	Résultats de l'outil de modélisation simplifié CARTINO / Cerema – Dter.Med / DREAL PACA / 2014

Dans le détail, les différents points relevés dans l'analyse précise des surfaces inondables et la comparaison avec les données existantes notamment dans le PLU feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de l'élaboration du PPRi, lors de laquelle la carte d'aléa sera analysée à une échelle plus précise (1/5000ème).

Enfin, concernant les conditions précises de prise en compte des bâtiments dans la modélisation hydraulique de l'Huveaune (question posée par la CUMPM) : le modèle numérique de terrain (MNT) utilisé n'inclut pas les bâtiments de la zone d'étude. Ainsi, afin de représenter au mieux les contraintes d'écoulement dans les milieux urbains, où les bâtiments ont un grand impact sur les écoulements, les zones de bâti importantes relevées sur les photographies aériennes ont été extraites du maillage du modèle (cf page 168 du rapport d'étude EGIS Eau).

- Cartographies des surfaces inondables des Aygalades

La cartographie de l'événement moyen des Aygalades repose, pour la partie aval du cours d'eau, sur une étude récente qui prend en compte les aménagements du cours d'eau.

- Cartographies de synthèse et des risques

L'ensemble des remarques émises relatives aux enjeux en zones inondables ont été capitalisées dans le cadre de la synthèse de la consultation.

Même si les informations complémentaires n'ont pu être prises en compte (données SIG non disponibles dans les délais impartis), elles constituent des éléments précieux qui viendront enrichir le diagnostic territorial préalable à l'élaboration de la stratégie locale de gestion et permettront d'affiner la connaissance des enjeux.

Enfin, concernant la typologie des enjeux représentés, celle-ci dépend des bases de données disponibles à l'instant t du travail cartographique, et d'une nomenclature pré-définie au niveau national.

Même si certains types enjeux n'ont pas été matérialisés sur les cartes de risques, comme les exploitations agricoles, ils demeurent des enjeux importants qui seront dans tous les cas intégrés aux réflexions pour la définition des actions de la future stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI). Une meilleure représentation de ces enjeux sera recherchée pour le second cycle de mise en œuvre de la Directive Inondation.

Enfin, le caractère opérationnel des cartes pour la gestion de crise n'est pas l'objectif premier des cartographies Directive Inondation qui visent davantage à appréhender les dommages potentiels et à analyser la vulnérabilité dans une perspective de prévention. La mission « référent départemental inondation » répond davantage aux attentes opérationnelles de gestion de crise en la matière.

Conclusion

Au regard des éléments présentés ci-avant, il n'est pas proposé de modifications des cartes des surfaces inondables et des risques sur le TRI de Marseille – Aubagne pour ce premier cycle de cartographie.